



**Fédération Nationale de l'Enseignement, de la Culture et de la Formation
Professionnelle**
Section départementale du Val d'Oise
38 rue d'Eragny 95310 SAINT-OUEN L'AUMÔNE
Fnecfpo95@gmail.com – 07.71.23.46.64

Déclaration préalable CHSCTD – Val d'Oise – Jeudi 10 septembre 2020

Madame la Directrice Académique

Mesdames et messieurs les membres du CHSCT,

Alors que la Covid-19 circule activement sur le territoire, notamment dans le Val d'Oise classé en zone rouge, le ministre impose aux personnels un protocole dit « sanitaire », présenté le 27 août sans avoir recueilli l'avis des représentants au Comité d'Hygiène et Sécurité Conditions de Travail (CHSCT). Ce qui est contraire au fonctionnement de cette instance.

Or, ce protocole ne protège personne ; ce n'est qu'un moyen pour le ministre de se dédouaner de ses obligations statutaires qui prévoient que « des conditions d'hygiène et de sécurité de nature à préserver leur santé et leur intégrité physique sont assurées aux fonctionnaires durant leur travail » (art. 23 du statut général). La responsabilité de l'exécution du protocole est renvoyée à l'échelon local, dans les écoles, les collèges, les lycées, les services, mettant les personnels en première ligne sans protection réelle avec inégalité de traitement d'une école à l'autre, d'un établissement à l'autre.

La FNEC FP-FO rappelle que les seuls masques reconnus protecteurs par les normes du Code du travail sont les masques FFP2 (filtration des aérosols de 0,6 µm au lieu de 3,0 µm pour les masques chirurgicaux et encore moins pour les masques « grand public ») qui ne sont toujours pas mis à disposition des personnels qui le demandent, notamment ceux à risque. C'est pourquoi, la FNEC-FP-FO continue de demander la mise à disposition gratuitement de masques adaptés pour les personnels et les élèves. L'Etat ne doit pas remettre en cause la gratuité de l'école et a obligation de respecter les textes, à savoir l'article L4122-2 du code du travail qui stipule que « les mesures prises en matière de santé et de sécurité au travail ne doivent entraîner aucune charge financière pour les travailleurs ». Il n'est pas normal que des personnes vulnérables ou non, soient obligées d'acheter leurs propres masques FFP2, soit 125 euros par mois voire plus selon les sites où ils sont commandés, au prétexte que l'Etat se désengage de ses responsabilités.

La FNEC-FP-FO continue également de demander que de véritables mesures de protection soient mises en place pour protéger les collègues (mise en place de tests de dépistage généralisés pour les enseignants et les élèves qui le souhaitent, seul moyen d'endiguer la pandémie, recrutement de professeurs en nombre suffisant pour permettre de diminuer les effectifs par classe afin de respecter la distanciation physique comme en Espagne où les classes ne dépassent pas 20 élèves et 11 000 enseignants supplémentaires ont été embauchés) ; cela éviterait aux enseignants plus fragiles ne supportant pas le port du masque toute la journée, d'être pris de malaise, de migraines, de douleurs à la poitrine, de maux de gorge en forçant sur la voix pour être audible des élèves, notamment en maternelle (de nombreuses remontées dans le 95 une semaine après la reprise des cours). Au lieu de ça les classes sont surchargées, atteignent plus de 30 élèves (lycée Simone de Beauvoir à Garges, collège De Vinci à Eragny...). Pour la FNEC-FP-FO, ces situations sont inacceptables et dangereuses.

La FNEC FP-FO continue de revendiquer la reconnaissance d'imputabilité au service en cas de contamination par le COVID, le suivi médical par les médecins de prévention et le maintien des ASA qui ont été supprimées à partir du 1er septembre pour les personnels à risque. Il est incompréhensible que des personnels suspectés d'avoir contracté le virus puissent bénéficier d'ASA alors que des cas avérés de Covid se retrouvent en arrêt maladie avec jour de carence.

La FNEC-FP-FO condamne la volonté du gouvernement de liquider les CHSCT dans le public comme dans le privé.

La FNEC FP-FO n'acceptera aucune remise en cause de nos garanties statutaires au prétexte de crise sanitaire. Le dispositif sport-santé-culture-civisme (2S2C), réaffirmé dans ce dernier protocole, qui ouvre la voie à l'enseignement dispensé par les collectivités et les associations, doit immédiatement s'arrêter ; tout comme doivent être abandonnées l'ensemble des attaques contre l'Ecole et le statut des personnels qui se sont accélérées au prétexte de la crise sanitaire (réforme du BAC, des concours, de la direction d'école...)

Ce protocole dit « sanitaire » qui ne protège personne doit être retiré ; les contre-réformes stoppées ; les garanties statutaires préservées ; les revendications des personnels satisfaites.

La FNEC-FP-FO déplore l'hybridation présentiel/distanciel car, en augmentant de façon considérable la charge de travail des enseignants, cette mesure dépasse largement les O.R.S.

Egalement, il n'est pas normal que des enseignants se sentent contraints d'accepter d'enseigner une autre matière que la leur par peur de représailles, d'avis négatif sur leur PPCR.

La FNEC-FP-FO dénonce les attaques qui se sont multipliées, notamment contre les personnels administratifs : destruction des CAP – en application de la loi Darmanin de « transformation de la fonction publique », dont la FNEC-FP-FO exige toujours l'abrogation – et remise en cause du droit à muter, déréglementation du télétravail avec le travail à distance qui plus est, sans matériel fourni par l'employeur alors que c'est une obligation, remise en cause des droits aux congés...

Le Ministre a déclaré : « plus que jamais, avec la crise sanitaire, on a besoin de réformes. » Il maintient et accélère sa « transformation » de l'Ecole : plus de territorialisation, donc moins d'Education nationale. Il annonce une évolution de ce qu'il appelle les « Ressources Humaines » : plus d'individualisation, donc moins de garanties collectives.

Le nouveau gouvernement cherche également à associer les organisations syndicales à des plans de plus en plus destructeurs, à travers un prétendu dialogue social.

La FNEC FP-FO refuse le cadre d'union sacrée que cherche à imposer le gouvernement au nom de la crise sanitaire et y oppose les revendications immédiates : non au gel du point d'indice, augmentation des salaires car comme les personnels soignants, les enseignants se sont mobilisés pour assurer la continuité pédagogique et n'ont pas compté leurs heures, pas touché à nos statuts et nos retraites, abandon définitif du projet de réforme des retraites, création des postes nécessaires, réemploi et titularisation de tous les contractuels, maintien du droit syndical... C'est le mandat qui a été porté le 25 août lors de l'audience avec le ministre Blanquer.

Revendiquer pour défendre et améliorer sans cesse la rémunération et les conditions de travail des agents publics, pour un service de qualité rendu à l'utilisateur, continue de rester notre ligne de conduite.

Force Ouvrière, première organisation syndicale de la Fonction Publique d'Etat, organisation libre et indépendante, reste et restera mobilisée pour défendre nos droits, notre statut, nos postes et nos conditions de travail !

Merci de votre attention.